



Documentation pour la conférence de presse du 10 avril 2008

Par son ampleur et sa précision, la présente étude constitue la plus importante analyse jamais réalisée de la situation économique des personnes vivant en Suisse. Les chercheurs ont exploité les données individuelles des registres fiscaux et du 1^{er} pilier pour plus d'un million de personnes ayant entre 25 et 99 ans. L'instantané photographique qui en résulte remet en cause quelques-unes de nos représentations concernant la répartition des revenus et de la fortune entre les sexes, entre les types de famille et entre les classes d'âge en Suisse. Peu nombreux sont les retraités exposés au risque de précarité. On peut en conclure que le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse remplit plutôt bien sa mission constitutionnelle. A l'inverse, il apparaît que ce sont surtout certaines catégories d'actifs de moins de 50 ans qui aujourd'hui sont menacées de pauvreté. Environ 40 % des femmes élevant seules leurs enfants et un cinquième des familles ayant trois enfants ou plus risquent aujourd'hui de connaître, de manière temporaire ou durable, des difficultés financières. Un glissement de ce risque des aînés vers ces catégories soulève deux questions. Tout d'abord, l'état social devrait-il intervenir pour aider ces groupes d'actifs en situation de précarité ? Et, dans l'affirmative, quelles interventions seraient les plus efficaces dans le contexte de vieillissement démographique qui est le nôtre ?

Les études analysant la situation économique de la population suisse se basent le plus souvent sur des enquêtes téléphoniques récoltant des données sur le revenu. Ces études ne recueillent que rarement des informations sur la fortune et n'essayent quasiment jamais de cerner la situation patrimoniale complète (revenu et fortune) des individus et de leur ménage. Utilisant comme source d'information des registres fiscaux cantonaux et ceux du 1^{er} pilier, la présente étude a appréhendé de manière étendue la situation patrimoniale globale de ménages de contribuables de cinq cantons.

Des retraités à l'abri du besoin

Un de ses principaux enseignements est que l'image du retraité qui dispose de l'AVS et des prestations complémentaires comme unique source de revenu ne correspond plus à la réalité. Au contraire : les conditions économiques des personnes entre 55 et 75 ans sont plutôt favorables en comparaison avec le reste de la population. Certes, le niveau de revenu des retraités est en moyenne inférieur d'un tiers à celui des actifs et les écarts de revenus entre contribuables sont beaucoup plus marqués peu après le passage à la retraite qu'entre actifs. Toutefois, une certaine sécurité matérielle distingue les retraités du reste de la population. La multiplicité des sources de revenus est en effet un trait caractéristique de ce groupe. Aux prestations des 1^{er} et 2^e piliers s'ajoutent, pour une grande majorité de retraités, les revenus provenant de

la fortune et, pour plus de 20 % des hommes dans leur 70^e année, la rémunération d'une activité lucrative. En outre, la fortune, composée pour une moitié d'immobilier et pour l'autre moitié de titres et placements rapidement mobilisables, atteint pour la majorité un pic peu après le passage à la retraite. L'étude observe même que près d'un couple de retraités sur cinq a une fortune brute supérieure au million de francs.

Divorces, enfants et invalidité chez les jeunes : facteurs de précarité temporaire ou durable ?

S'agissant des groupes de personnes en situation de précarité, l'étude aboutit aux résultats suivants : les familles ayant trois enfants ou plus et les femmes élevant seules leurs enfants sont les groupes les plus susceptibles de ne disposer, temporairement ou durablement, que de faibles ressources. Si la charge financière que représente une famille nombreuse est un sujet bien documenté en Suisse, on ignore en revanche dans quelle mesure les femmes élevant seules leurs enfants ne peuvent pas aussi compter sur l'apport financier de proches ou d'un partenaire avec qui l'union n'est pas légalisée.

Ces réflexions s'appliquent aussi à un troisième groupe, chez qui le risque de précarité apparaît clairement : les femmes seules sans enfant en âge d'exercer une activité lucrative. Un quart de ces dernières disposent de faibles ressources et 13 % de très faibles ressources, soit un revenu annuel total inférieur à 26 200 francs. Les résultats de l'étude montrent aussi clairement que le niveau moyen des revenus de l'activité lucrative des femmes, quel que soit l'âge considéré, reste systématiquement inférieur à celui des hommes.

Enfin, un quatrième groupe de population se trouve dans une situation préoccupante du point de vue de la politique sociale : les bénéficiaires de rentes d'invalidité âgés de moins de 40 ans. Ce groupe n'est pas à proprement parler menacé de pauvreté, étant donné qu'environ deux tiers des bénéficiaires de rentes AI perçoivent des prestations complémentaires qui leur assurent un revenu supérieur au minimum vital. Cependant, ces personnes courent le risque de se retrouver durablement piégées dans une situation à la limite de la précarité. Contrairement aux familles nombreuses ou monoparentales qui connaissent une diminution de leurs charges lorsque les enfants quittent le nid familial, les rentiers AI n'ont que rarement la chance de redevenir valides et de voir leur situation économique s'améliorer.

La nature ponctuelle des données analysées dans cette étude (pas de suivi des individus sur plusieurs années) incite à la prudence, en particulier quant aux conclusions à tirer sur la précarité et son caractère passager pour bon nombre d'actifs. Cette étude ne montre pas non plus si la situation économique relativement favorable des personnes ayant entre 55 et 75 ans est un phénomène historiquement unique ou s'il reflète un cycle usuel d'évolution du revenu, appelé à se répéter quelle que soit la génération considérée. D'autres études ont abouti à la conclusion que l'amélioration constante de la situation économique des retraités en Suisse, notamment par l'accroissement de leur fortune après le départ à la retraite, n'est pas un phénomène unique, mais une tendance observable depuis environ quinze ans, et qui s'inscrirait donc dans la durée.

Pour une plus grande solidarité intragénérationnelle et un cercle vertueux de réformes

Il apparaît ainsi que la prochaine réforme d'envergure de l'AVS devra prendre en compte non seulement l'évolution démographique, mais aussi celle de la répartition des ressources entre les générations. Une mise à contribution des seuls actifs au profit de l'ensemble des rentiers pourrait aboutir à faire aussi supporter la charge financière, par le biais du mécanisme de solidarité, à des groupes de personnes aux ressources plus faibles. Une contribution de solidarité au sein du groupe des personnes à la retraite permettrait de tenir compte de cette évolution. Cette nouvelle solidarité, dont les contours restent à définir, constituerait un complément à la solidarité intergénérationnelle, qui demeure le fondement du 1^{er} pilier.

Dans un même ordre d'idée, la faiblesse relative des revenus avant 40 ans montre que toute augmentation des prélèvements salariaux, qu'ils poursuivent ou non un but de prévoyance, aggraverait encore la situation des jeunes familles surtout. Ceci plaide en faveur du maintien de la forme d'échelonnement du taux de bonification en fonction de l'âge actuellement en vigueur dans la prévoyance professionnelle.

L'implication des générations économiquement les plus fortes (p. ex. les personnes de 55 à 75 ans) dans les futures réformes du 1^{er} pilier peut contribuer à équilibrer les sacrifices entre actifs et retraités à l'aune de la capacité économique des uns et des autres, lorsque les baby-boomers partiront à la retraite à partir de 2010. Mais, à l'avenir aussi, l'AVS restera financée principalement par les cotisations des actifs.

Pour que les familles avec enfants et les familles monoparentales puissent aussi y contribuer, il est indispensable qu'elles puissent accroître leur revenu. Encore faut-il que des structures d'accueil des enfants en âge scolaire ou préscolaire répondent aux besoins des parents, tant du point de vue des horaires que de la situation géographique, et que le coût de cette prise en charge, tout comme la progressivité du système fiscal pour les familles dont les conjoints sont mariés et pour les familles monoparentales, ne constitue pas un obstacle rédhibitoire. Il importe de trouver pour cela des conditions cadre appropriées et efficaces.

Adapter la couverture des risques traditionnels en cherchant constamment à maintenir l'équilibre intergénérationnel, faire participer les personnes à la retraite au financement du 1^{er} pilier et favoriser la compatibilité entre travail et vie familiale : ce sont là autant d'approches pour lancer un cercle vertueux de réformes tenant compte des ressources financières dont chacun dispose. La présente étude pourra nous aider à fonder ces réformes sur une base de savoir plus solide.